

John Rawls, philosophe de la Justice

BENOIT FRYDMAN

*Centre Perelman de philosophie du droit
Université Libre de Bruxelles (ULB)*

Publication originale / Comment citer ce texte : B. FRYDMAN, « John Rawls, philosophe de la Justice », *Journal du juriste*, 2002.

Édition du corpus complet des œuvres de Benoit Frydman — <https://benoitfrydman.com/fr/article-magazine/2002-john-rawls-philosophe-de-la-justice>

Benoit Frydman

LE philosophe américain John Rawls est mort le 26 novembre dernier à l'âge de 81 ans. Son œuvre entièrement consacrée à la Justice demeure le point de référence incontournable de tous les débats contemporains.

John Rawls est devenu internationalement célèbre lors de la publication de son premier et maître ouvrage, *Théorie de la Justice*, en 1971¹. Dans celui-ci, Rawls remet en fonction le « laboratoire » du contrat social cher à nos grands philosophes des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, Hobbes, Locke et Rousseau notamment, et à l'Ecole du droit naturel. L'exercice consiste à se replacer fictivement au moment originaire de la création de la société afin d'en déterminer rationnellement les règles et principes constitutionnels.

Rawls place les participants à cette discussion sous le « voile de l'ignorance » c'est-à-dire qu'ils ne savent rien de la position qu'ils occuperont dans la société future dont ils doivent fixer les règles du jeu. Les partenaires se mettent alors prudemment d'accord sur une règle d'argumentation, le « maximin », qui vise à maximiser le minimum, soit à garantir à ceux qui se trouveront au plus bas de l'échelle sociale, la meilleure vie possible. Eclairés par cet argument, ceux-ci parviennent à découvrir et à s'accorder sur deux principes de justice : le principe d'égale liberté, qui garantit à tous sans exception la jouissance des droits civils et politiques, et le principe de différence. Contrairement à l'idéal égalitaire, le principe de différence admet que la justice soit compatible et même impose une certaine inégalité notamment dans les positions, les revenus et les avantages de la vie sociale, mais uniquement dans la mesure où la motivation supplémentaire suscitée par la compétition en vue d'obtenir les meilleures places tire l'ensemble de la société vers le haut et profite donc aussi aux plus démunis, qui voient ainsi leur sort amélioré. Le principe de différence constitue donc une sorte d'adhésion conditionnelle et raisonnée à l'économie de marché et à une certaine forme de social-démocratie, qui redistribue en partie les revenus et les avantages notamment par l'instauration de mécanismes de solidarité comme la sécurité sociale.

Dans son second grand ouvrage, *Libéralisme politique*², Rawls complète son modèle pour prendre en compte le pluralisme, à son estime irréductible, caractéristique de nos sociétés contemporaines. Après la levée du voile d'ignorance, les parties à la discussion, récupérant leur identité, sont invitées à rejoindre leurs groupes d'appartenance et à confronter les principes constitutionnels abstraits à leurs propres valeurs, par exemple à leurs croyances religieuses. Dans une troisième et dernière phase, dite « consensus par recoupement » (*overlapping*

1. Paris, Seuil, 1987.

2. Paris, P.U.F., 1995.

John Rawls, philosophe de la Justice

consensus), les parties prennent alors acte les unes vis-à-vis des autres de l'adhésion de chaque groupe aux valeurs communes, sans pouvoir véritablement en comprendre ou en tout cas en discuter les motifs profonds.

Cette dernière idée avait été critiquée par un autre grand philosophe contemporain, Jürgen Habermas, lors d'un récent *Débat sur la justice politique*³, dans la mesure où elle contente d'une sorte de coexistence pacifique, qui ne permet pas de penser l'intégration des différentes communautés ou minorités dans un projet politique commun, capable de susciter une forme de « patriotisme constitutionnel ».

Moins ambitieux ou plus réaliste, Rawls avait dans ses derniers écrits sur *Le droit des gens*⁴ tenté d'appliquer son modèle à l'échelle du monde, en essayant de concevoir des principes de justice capables de recueillir un consensus universel dans le respect de la diversité des cultures et des identités.

Situé très à gauche sur une marge de l'échiquier politique américain, John Rawls n'en était pas moins très respecté par tous. Professeur à Harvard depuis 1962, il était réputé pour sa modestie et son aménité. Beaucoup le considèrent aujourd'hui, notamment aux Etats-Unis, comme le plus grand philosophe politique de l'après-guerre.

bfrydman@ulb.ac.be

3. Paris, Cerf, col. Humanités, 1997.

4. Paris, Esprit, 1996.